

Votre innovation favorise la consommation des fruits et légumes frais ?

Lancement des Remarquables, le nouveau Trophée innovation d'Interfel

Appel à candidatures !

Interfel lance le Trophée « Les Remarquables » ! Créé en 2024, avec le parrainage du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ce concours met en avant les initiatives portées par des professionnels de la filière fruits et légumes qui tendent à améliorer ou révolutionner la manière de consommer des fruits et légumes frais. Tout acteur de la filière, de la production à la distribution peut y participer ! Les Lauréats se verront remettre un Trophée au SIAL, le Salon international de l'alimentation, qui se tiendra à Paris du 19 au 23 octobre 2024.

Qui peut participer ?

Un acteur à tout stade de la chaîne de valeur ayant développé une initiative qui améliore ou révolutionne la façon de consommer des fruits et légumes frais (production, importation, exportation, expédition, logistique, supply-chain, commercialisation, distribution, restauration...).

En quoi êtes-vous « remarquables » ?

- ✓ Vous avez lancé **une initiative relative aux fruits et légumes frais !**
- ✓ Vous êtes **un professionnel** de la filière des fruits et légumes frais ou vous avez développé la réalisation avec un professionnel de la filière
- ✓ Votre réalisation est déployée **en France**
- ✓ Vous avez des **premiers résultats qualitatifs et quantitatifs** (preuve de concept, premier pilote a minima) avec une antériorité maximale de 3 ans



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les dates du Trophée



Comment participer ?



Pour en savoir plus et participer au concours « Les Remarquables », rendez-vous sur le site d'Interfel ou en flashant le QR code suivant : [LIRE ICI](#)

La remise du Trophée aura lieu le 23 octobre au SIAL, Salon international de l'alimentation qui se tiendra à Paris du 19 au 23 octobre 2024.



Soutenu par 
**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.